



## MODE D'EMPLOI

À destination des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis

### Lycéens et apprentis au cinéma pour qui ?

**Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** s'adresse aux jeunes des CFA, des MFR, des lycées d'enseignement général, technologique, agricole et professionnel publics et privés des Académies d'Amiens et de Lille.

### Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir, avant le 17 septembre, les formulaires en ligne (choisir en fonction de l'Académie de référence), à retrouver sur le présent site dans Mode d'emploi / Etablissements / Inscription, sous couvert de l'accord du chef d'établissement et de l'engagement motivé des membres de l'équipe pédagogique concernés.

Si votre lycée est polyvalent et qu'il inscrit des sections générales et des sections professionnelles, merci de remplir deux formulaires d'inscription (LGT + LP) distincts selon les filières.

### Attention :

Chaque inscription est ferme et définitive, sous réserve de validation en comité de pilotage fin septembre.

Au-delà d'un seuil d'inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, toutes les demandes ne pourront être honorées.

La campagne d'inscription sera close **le vendredi 17 septembre 2021**. Merci de prendre vos dispositions.

### Qui est mon interlocuteur ?

Académie d'Amiens :

Acap - pôle régional image - Tel : 03 22 72 68 30

Julie Barbier-Bonnentien, [juliebonnentien@acap-cinema.com](mailto:juliebonnentien@acap-cinema.com) / Freddy Charpentier, [freddycharpentier@acap-cinema.com](mailto:freddycharpentier@acap-cinema.com)

Académie de Lille :

CinéLigue Hauts-de-France - Tel : 03 20 58 14 12

Bruno Follet, [bfollet@cineligue-hdf.org](mailto:bfollet@cineligue-hdf.org) / Alexandra Blas, [ablas@cineligue-hdf.org](mailto:ablas@cineligue-hdf.org)

### Quelle organisation au sein des établissements ?

La participation d'une classe au dispositif s'inscrit dans les objectifs du projet de l'établissement.

Le chef d'établissement désigne une personne relais (documentaliste, enseignant, formateur ou autre membre de l'équipe pédagogique) qui coordonne l'opération au sein de son établissement : elle est l'interlocuteur privilégié de sa coordination académique (Acap ou CinéLigue) et de son cinéma partenaire, distribue les documents pédagogiques, transmet, recueille et diffuse l'ensemble des informations à ses collègues et les concerta pour l'organisation des séances et des interventions en classe afin de garantir la bonne organisation générale de l'opération.

Elle s'assure que chaque classe ou groupe inscrit assiste en salle de cinéma aux séances de tous les films choisis par l'établissement et que les conditions d'accueil des rencontres en classe sont réunies afin de permettre leur bon déroulement.

## Quelles conditions de participation des établissements ?

Chaque établissement scolaire ou d'apprentissage inscrit au dispositif s'engage à respecter l'intégralité du contrat d'engagement, signé par le chef d'établissement et transmis à la coordination référente (Acap ou CinéLigue) avant fin septembre. Le contrat d'engagement est téléchargeable dans la partie Mode d'emploi / Etablissements / Contrat d'engagement.

## Des films au choix ?

Le parcours proposé donne l'opportunité aux classes d'assister à la projection d'un minimum de deux films pour les apprentis et de trois films pour les lycéens, jusqu'à un maximum de 5 films pour tous.

Riche et éclectique, la programmation 2021-2022 envisage un retour en salle de cinéma sous le signe du plaisir. Comédie, animation, film de "genre" et grand classique, chaque classe participante a l'opportunité de découvrir ces chefs d'œuvres sur les écrans des cinémas partenaires de proximité.

### **Deux des films obligatoires sont communs à tous :**

*Certains l'aiment chaud* de Billy Wilder et *J'ai perdu mon corps* de Jérémy Clapin (précédé du court métrage *13 figures de Sarah Beauchesne au 71, rue blanche* de Véronique Aubouy et Christophe Boutin).

### **Trois films complémentaires sont proposés au choix (dont un obligatoire, a minima, pour les lycéens) :**

*The Host* de Bong Joon-Ho, *Pearl* d'Elsa Amiel (film tourné en partie en région Hauts-de-France et soutenu par Pictanovo), *Sans toit ni loi* d'Agnès Varda (film sélectionné par le Comité de programmation jeunes).

Attention, le choix des films complémentaires (dont un au minimum pour les lycéens) est établi à l'échelle d'un établissement et vaut pour toutes les classes participantes. Un établissement polyvalent, ayant effectué une inscription distincte pour chaque type (LGT et LP), peut varier le choix des titres complémentaires selon le type d'établissement.

Ce(s) choix s'effectue(nt) à l'issue des prévisionnements.

→ Retrouver les ressources sur les films (dossier de presse, document pédagogique, critique...) en ligne sur le site du dispositif, onglet RESSOURCES.

+ d'infos : Ces films sont disponibles en DVD dans le commerce et/ou proposés par l'ADAV avec les autorisations de prêt et de consultation pour les centres de documentation.

## Comment mettre en œuvre les projections ?

À partir des périodes de projections\* établies par la coordination (disponibles dans la partie « calendrier » du site), et selon les contraintes propres à chaque cinéma, les établissements inscrits doivent entrer en contact avec leur salle partenaire afin de définir précisément les dates et horaires des séances. Merci d'anticiper le calendrier des sorties cinéma et d'informer votre coordination des dates de projection convenues avec votre cinéma dans les meilleurs délais.

En cas de difficulté à caler une projection, d'annulation, de report ou de tout autre dysfonctionnement constaté, il est important de prévenir dans les plus brefs délais sa coordination académique de référence afin de trouver ensemble un arrangement. De plus, afin d'assurer le bon déroulement des projections, les équipes pédagogiques et les cinémas doivent mener auprès des élèves un travail de sensibilisation au respect du lieu cinéma.

\* Les périodes de projections auront lieu :

- du 8 novembre 2021 au 18 mars 2022 pour les films communs à tous ;
- du 17 janvier au 20 mai 2022 pour les films complémentaires.

## Quels coûts ?

**Les entrées** des deux films communs à tous, *Certains l'aiment chaud* et *J'ai perdu mon corps*, sont prises en charge par la Région Hauts-de-France (dans la limite des crédits alloués et selon les modalités définies par le comité de pilotage, notamment le nombre d'élèves maximum pris en charge par la Région).

Les entrées des films complémentaires au choix (dont un obligatoire, a minima, pour les lycéens) sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance, ou sur facture, au tarif de 2€50 par élève (gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnants).

Concernant **les transports**, la prise en charge est comprise dans la dotation globale de la Région pour chaque établissement scolaire et d'apprentissage. Celle-ci revient donc à la charge de l'établissement.

## Quel accompagnement pédagogique pour les enseignants ?

Les équipes pédagogiques reçoivent les documents sur les films au sein de leur établissement au cours du premier trimestre. Ils sont également mis à disposition en version numérique sur le site du dispositif.

Les propositions de prévisionnement et de formation mises en place par les coordinations Acap et CinéLigue sont ouvertes à tous les membres des équipes pédagogiques inscrits à **Lycéens et apprentis au cinéma\***. Avant chaque session, la coordination envoie des invitations aux personnes relais de chaque établissement. Chaque enseignant ou formateur peut alors se rendre aux journées de son choix en accord avec son chef d'établissement. Merci de noter que la participation à chaque journée proposée en Académie d'Amiens s'effectue sur inscription via le formulaire accessible dans la partie Mode d'emploi/Etablissements/Inscriptions.

\* Seule la participation aux modules de formation proposés par le Rectorat de l'Académie de Lille, inscrits au PAF, est réservée aux enseignants rattachés à cette Académie.

## Quelles rencontres en classe ?

Axe fort de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France**, les coordinations Acap et CinéLigue proposent à chaque classe participante une rencontre en classe avec un professionnel de l'image (réalisateur, scénariste, technicien, comédien, photographe, critique...), entre novembre et mai.

Parmi ces rencontres, trois types d'interventions sont proposés à raison d'un choix par établissement (sauf exception sur demande motivée) :

- **Rencontre métier** autour du geste de création : 2h par classe, ouverte à tous. Chaque intervenant construit cette intervention sur la base d'un échange en s'appuyant sur son travail personnel et sa démarche artistique.
- **Intervention théorique** sur les films communs à tous (analyse filmique) : 2h par classe, proposée en priorité aux nouveaux enseignants, entrés dans le dispositif depuis moins de 2 ans et/ou ressentant un réel besoin d'accompagnement pédagogique des films au programme.
- **Intervention pratique** : 4h par classe, proposée en priorité aux classes à petits effectifs. Atelier pratique autour d'un geste de création artistique et cinématographique.

## Quelles ressources pédagogiques ?

Afin de permettre aux professeurs et formateurs de mener à bien l'exploitation pédagogique des films en classe, un livret pédagogique dédié à chacune des œuvres est mis à leur disposition. Ces livrets, rédigés par des spécialistes du cinéma, contiennent la filmographie des réalisateurs, l'analyse des structures dramaturgiques, l'étude des séquences, des propositions d'ouvertures pédagogiques...

Des ressources complémentaires pour chacun des films, mais aussi sur le cinéma et l'éducation aux images de manière plus générale, sont disponibles sur le présent site dans l'onglet Ressources.

## Quel bilan ?

Chaque fin année, un questionnaire d'évaluation de l'opération est à compléter par les personnes relais des établissements participants et les salles de cinéma partenaires, afin de dresser un bilan qualitatif de **Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** et d'envisager les perspectives pour l'édition suivante. Des réunions académiques et/ou départementales sont également organisées à cet effet, fin mai - début juin, favorisant les temps d'échanges et de partage entre les partenaires.